



## VILLE DE CAP-CHAT

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

### **AVIS PUBLIC**

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, Yves Roy, directeur général et greffier de la Ville de Cap-Chat, qu'en vertu de l'article 105.1 (C-19) de la Loi sur les cités et villes, il sera procédé au dépôt du **RAPPORT FINANCIER ainsi que du RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES de la Ville de Cap-Chat, pour l'exercice financier 2023**, lors de la **séance ordinaire du Conseil municipal** qui se tiendra **mardi, le 02 avril 2024, à 20 h**, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville au 53, rue Notre-Dame à Cap-Chat.

Donné à Cap-Chat, le 20 mars 2024

Yves Roy  
Directeur général et greffier